

-----  
Amnesty International  
Secrétariat International  
1 Easton Street  
London WC1X 8DJ  
Grande-Bretagne

AMNESTY INTERNATIONAL  
RÉSEAU DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

DÉCLARATION DE LONDRES

21 mai 1995

A l'occasion du vingt et unième anniversaire de la création du premier groupe médical d'Amnesty International, l'assemblée des représentants du Réseau des professions de la santé d'Amnesty International, qui réunit des médecins, des infirmières, des psychologues, des dentistes, des étudiants des professions de la santé et d'autres personnes ayant des obligations particulières dans les domaines de la santé et des droits de l'homme de par le monde :

*estimant* que la défense et la promotion des droits de l'homme font partie intégrante des activités de promotion de la santé et du bien-être, qui sont celles des professions de la santé,

■ *réaffirme* que le Réseau s'engage à appliquer compétences, connaissances et déontologie en matière de soins à la défense et à la promotion des droits de l'homme dans le monde entier, en vue, notamment :

- de libérer tous les prisonniers d'opinion
- de garantir aux prisonniers politiques un procès équitable dans un délai raisonnable
- d'abolir la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- de mettre un terme à la forme de mauvais traitement qui consiste à refuser des soins médicaux aux prisonniers
- de mettre fin aux exécutions extrajudiciaires et aux "disparitions" ;

■ *prie* tous les membres des professions de la santé d'appliquer leurs compétences cliniques et leur déontologie à la prévention des violations des droits de l'homme et à la défense des valeurs humaines ;

■ *exhorte* les associations et sociétés professionnelles à organiser des activités visant à défendre les personnes exposées à des violations des droits de l'homme, à enquêter sur toutes les informations relatives à des atteintes aux droits de l'homme commises par des membres des professions de la santé et à agir en conséquence ;

■ *invite* tous les membres des professions de la santé à rejoindre le Réseau, soit comme membres d'Amnesty International soit comme indépendants, en vue d'oeuvrer à la réalisation de ces objectifs.

Londres, le 21 mai 1995